

le parti de se fixer à Pittsburg. Il y fit l'acquisition d'une petite propriété de quatre cents acres, a deux milles de la ville, sur les bords riants de la Monongahela, et ces colons qui n'avaient pas voulu se séparer de sa fortune étant précisément des cultivateurs, ils furent chargés de faire valoir ce domaine, décoré du nom pompeux d'*Asylum*. Le sol en était vierge, la position agréable ; il eût pu devenir, dans l'attente de jours meilleurs, une douce retraite pour lui, pour son fils, pour ces braves gens qui les avaient si généreusement suivis. Mais, outre que M. de Lezay avait apporté dans l'achat et dans la gestion de cette nouvelle propriété le même esprit d'imprévoyance, le même défaut d'énergie qui avait fait manquer la première entreprise, il se trouvait à bout de ressources pécuniaires ; l'acquisition des terres du Scioto, les dépenses de la navigation et du voyage les avaient entièrement absorbées. Justement effrayé des conséquences de sa position, sentant de quel péril le menaçait son isolement sur une terre étrangère, il se décida, non sans de profonds regrets, à se défaire *ftAsylum*. Il le revendit à vil prix, puis il revint à Philadelphie. Là, de plus grandes infortunes lui étaient réservées. Le banquier auquel il était recommandé, en faillite d'une somme énorme, était incarcéré. Que faire alors ? à qui demander des secours ? Il n'en peut espérer de la France, plongée dans la plus épouvantable anarchie, encore moins du pays qu'il habite, où personne ne le connaît, où nul ne s'intéresse à lui. Et cependant, le peu d'argent retiré de la vente d'*ftAsylum* est épuisé par les dettes contractées à Pittsburg, et ces dettes elles-mêmes ne sont pas toutes payées. Des traites peuvent d'un moment à l'autre être protestées !

Le comte de Lezay pressait son père d'aviser aux moyens de sortir de cette position menaçante, en s'adressant, soit aux résidents étrangers, soit à des Français établis à